

COVID-19 : Questions fréquentes sur les bâtiments résidentiels

Ce document fournit des réponses aux propriétaires et gestionnaires de bâtiments résidentiels aux questions fréquemment posées au sujet du COVID-19. Pour des informations détaillées sur la réouverture de NYC, voir « [Reopening New York City: Frequently Asked Questions](#) » (Réouvrir la ville de New York : Questions fréquemment posées), ou visitez le site nyc.gov/health/coronavirus et cherchez « Reopening NYC » (Réouvrir NYC).

Gardez à l'esprit ces quatre mesures essentielles pour prévenir la transmission du COVID-19 :

- **Restez chez vous si vous êtes malade :** Restez chez vous si vous êtes malade ou si vous avez été en contact avec une personne malade au cours des 14 derniers jours, à moins que vous ne sortiez pour des soins médicaux indispensables (y compris des tests) ou d'autres courses indispensables.
- **Maintenez la distance physique.** Restez à au moins deux mètres des autres.
- **Gardez vos mains propres et suivez les protocoles de nettoyage :** Lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, en particulier après être allé aux toilettes, vous être mouché, avoir toussé ou éternué. Utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon. Évitez de vous toucher le visage avec des mains non lavées. Couvrez votre bouche quand vous toussiez et votre nez avec un mouchoir ou votre manche quand vous éternuez (pas vos mains). Nettoyez régulièrement les surfaces qui sont fréquemment touchées.
- **Portez un masque :** Protégez ceux autour de vous. Vous pouvez être contagieux/se même sans symptômes et transmettre la maladie lorsque vous toussiez, éternuez ou même lorsque vous parlez. Porter un masque approprié peut contribuer à réduire la propagation du COVID-19. Pour plus d'informations, consultez nyc.gov/facecovering.

Restez chez vous si vous êtes malade

Quand le personnel du bâtiment qui avait suspecté ou confirmé par des tests la présence de COVID-19 peut-il retourner au travail ?

Selon les recommandations de réouverture de l'État de New York (NYS), la plupart des membres du personnel qui ont été en congé maladie ne devraient pas reprendre le travail tant que toutes les conditions suivantes ne sont pas remplies :

- Il s'est écoulé au moins 14 jours depuis le début de leurs symptômes ou, si aucun symptôme ne se manifeste, il s'est écoulé 14 jours après leur premier test positif.
- Ils n'ont pas eu de fièvre au cours des trois derniers jours sans l'utilisation de médicaments réduisant la fièvre, tels que le Tylenol ou l'ibuprofène (comme l'Advil ou le Motrin).

- Leur état de santé général s'est amélioré.

Que se passe-t-il si le personnel du bâtiment ne se présente pas au travail ?

Les propriétaires d'immeubles et les gestionnaires immobiliers peuvent envisager de trouver du personnel de remplacement ou demander à des résidents bénévoles de les aider à effectuer des tâches appropriées, telles que la livraison de colis, le nettoyage et la désinfection de routine. La distanciation physique doit être encouragée à tout moment.

Un travailleur qui était en congé maladie doit-il se soumettre à un test de dépistage pour le COVID-19 avant de reprendre le travail ?

Non, il n'y a pas d'exigence de test de dépistage pour le retour au travail. Cependant, NYC recommande que tous les New-Yorkais reçoivent le test de dépistage pour le COVID-19, qu'ils présentent ou non des symptômes ou qu'ils soient exposés à un risque accru. Les recommandations actuelles n'indiquent pas que les personnes qui ont déjà été testées positives doivent subir un nouveau test, sauf si des conseils de santé publique ou leur prestataire de soins de santé leur conseillent de le faire.

La direction du bâtiment doit-elle informer les responsables de la santé publique si un travailleur teste positif au test de dépistage pour le COVID-19 ?

Les recommandations de NYS obligent les employeurs à informer les responsables de la santé publique s'ils apprennent qu'un employé est un cas confirmé ou suspecté. Si les employeurs souhaitent le signaler directement aux autorités de santé publique, ils peuvent envoyer un courriel au NYC Test & Trace Corps (Service de dépistage et de traçage de NYC) à l'adresse suivante CovidEmployerReport@nychhc.org.

Veillez noter que le programme NYC Test & Trace ne suivra que les cas confirmés et ne répondra pas aux rapports reçus par le biais de ce courriel. NYC procède au traçage des contacts sur la base des cas confirmés signalés par un système électronique robuste de notification des laboratoires.

La ville informera-t-elle les propriétaires d'immeubles ou les résidents si une personne dans l'immeuble est malade ou si le test de dépistage pour le COVID-19 est positif ?

Non, le Département de la Santé et de l'Hygiène Mentale de la ville de New York ne communiquera pas les rapports de maladie ou de cas positifs aux propriétaires d'immeubles ou aux résidents. Le NYC Test & Trace Corps tentera d'interroger toutes les personnes diagnostiquées comme étant atteintes du COVID-19 afin d'identifier les contacts proches qui ont été potentiellement exposés. Ces contacts étroits seront invités à se faire tester et à s'isoler en fonction de leur exposition.

Si une personne craint d'avoir été exposée à un cas, mais qu'elle n'a pas été contactée par le NYC Test & Trace Corps, elle peut parler à son prestataire de soins de santé pour discuter des possibilités de test de dépistage pour le COVID-19 ou se rendre sur testandtrace.nyc.

Maintenez la distance physique

Le personnel du bâtiment doit-il pratiquer la distance physique au travail ?

Oui, le personnel du bâtiment doit s'entraîner à maintenir une distance physique, en se tenant à au moins 2 mètres des autres chaque fois que cela est possible. Il est conseillé de porter un masque lorsqu'il est impossible de maintenir une distance d'au moins 2 mètres. Pour éviter un environnement menant à la promiscuité, limitez le nombre de personnes se trouvant en même temps dans l'ascenseur. Les gens devraient envisager de ne prendre l'ascenseur qu'avec leur propre groupe, de prendre les escaliers ou d'attendre l'ascenseur suivant.

Gardez vos mains propres et suivez les protocoles de nettoyage :

Que peuvent faire les propriétaires, les gestionnaires et le personnel d'entretien des bâtiments pour promouvoir une hygiène des mains correcte et aider à prévenir la propagation du COVID-19 ?

- Le personnel du bâtiment doit s'assurer que les éviers pour le lavage des mains dans les zones communes disposent à tout moment d'eau courante propre, de savon et de serviettes en papier.
- Envisagez d'installer des désinfectants pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool dans les zones communes (par exemple, les halls d'entrée, les salles de bain, les buanderies, les entrées et sorties et les ascenseurs) afin d'encourager une hygiène des mains saine chez les occupants de l'immeuble.
- Posez des affiches sur le lavage des mains dans les salles de bains et autres espaces partagés, le cas échéant. Allez sur nyc.gov/health/coronavirus et cherchez « **Posters and Flyers** » (Affiches et Prospectus), où vous trouverez « Wash Your Hands Poster for Adults » (Affiche Lavez-vous les mains pour les adultes), disponible en plusieurs langues.

À quelle fréquence le personnel d'entretien des bâtiments doit-il nettoyer les espaces partagés, comme le hall, les toilettes ou les buanderies ?

- Le personnel d'entretien des bâtiments doit procéder à un nettoyage et une désinfection réguliers, au moins tous les jours.
 - Les objets partagés (tels que les outils) et les surfaces à fréquentation élevée (telles que les poignées de porte, les rampes d'escalier, les boutons d'ascenseur, les interrupteurs, les bureaux de réception, les portes de trémie, les plaques de poussée et de traction, les boîtes aux lettres et l'équipement), dans les zones à forte fréquentation ou les espaces partagés (tels que les toilettes, les halls, les ascenseurs, les buanderies et les salles de courrier) doivent être nettoyés et désinfectés plus fréquemment.
- Consultez « [General Guidance for Cleaning and Disinfection for Non-Health Care Settings](https://nyc.gov/health/coronavirus) » (Recommandations générales pour le nettoyage et la désinfection des établissements non-médicaux) sur nyc.gov/health/coronavirus pour plus d'informations sur la façon de nettoyer et de désinfecter les surfaces, et d'assainir les outils de

nettoyage tels que les serpillières et les lavettes, ainsi que pour obtenir un exemple de journal d'historique de nettoyage pour assurer la conformité avec les exigences de la ville et de NYS.

- Le personnel du bâtiment doit se laver souvent les mains à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, surtout après le nettoyage. Ils doivent utiliser un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool si du savon et de l'eau ne sont pas disponibles.

Portez un masque

Le personnel du bâtiment est-il tenu de porter des protections faciales au travail ?

Le personnel du bâtiment doit porter un masque s'il/elle ne peut pas maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre lui/elle et les autres. Les membres du personnel doivent avoir un masque prêt à être mis au cas où quelqu'un s'approcherait à moins de deux mètres.

L'équipe de gestion des bâtiments doit-elle fournir des masques pour le personnel du bâtiment ?

L'équipe de gestion du bâtiment doit fournir des masques, sans frais, au personnel du bâtiment. L'équipe de gestion du bâtiment doit toujours maintenir un approvisionnement suffisant en masques. La direction peut permettre au personnel d'apporter et de porter ses propres protections faciales si elles répondent aux normes minimales de sécurité.

Qu'est-ce qui est considéré comme une protection faciale acceptable ?

Veillez consulter les [Questions fréquemment posées concernant les protections faciales](#).

Si le personnel du bâtiment porte une protection faciale, doit-il maintenir une distance de 2 mètres entre lui/elle et les autres ?

L'utilisation d'une protection faciale ne doit pas se substituer à la distanciation physique. Le personnel du bâtiment doit, dans la mesure du possible, se tenir à une distance d'au moins deux mètres des autres. Lorsque la distanciation physique n'est pas possible, le personnel doit porter un masque.

Gestion générale des bâtiments

Le système de ventilation peut-il transmettre le COVID-19 ? Quelles mesures puis-je prendre pour protéger le personnel du bâtiment et d'autres personnes ?

Les preuves actuelles sont limitées et ne suggèrent pas que l'air entrant dans un système de ventilation puisse transmettre le virus. Cependant, un fort mouvement d'air à travers les espaces à partir des unités de climatisation, des conduits d'alimentation en air ou des ventilateurs (personnels ou de pièce) peut déplacer les gouttelettes du virus au-delà de 2 mètres. Prenez ces mesures pour améliorer la ventilation, en fonction de votre espace :

- Augmentez le pourcentage d'air extérieur, potentiellement jusqu'à 100 % (confirmez d'abord la compatibilité avec les capacités des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) pour le contrôle de la température et de l'humidité, ainsi que la compatibilité avec les considérations de qualité de l'air extérieur et intérieur).
- Augmentez l'apport total d'air dans les espaces occupés si possible.
- Désactivez les commandes de ventilation à la demande (DCV) qui réduisent l'apport d'air en fonction de la température ou de l'occupation.
- Envisagez d'utiliser la ventilation naturelle (par exemple, en ouvrant les fenêtres si possible et sans danger) pour augmenter le flux d'air lorsque les conditions météorologiques et les exigences du bâtiment le permettent.
- Améliorez autant que possible la filtration centrale de l'air (MERV 13 ou 14) sans réduire sensiblement le débit d'air nominal.
- Inspectez le boîtier et les supports de filtre pour vous assurer que le filtre est bien ajusté et vérifiez les moyens de minimiser le contournement du filtre.
- Envisagez de faire fonctionner le système de ventilation pendant les périodes inoccupées afin de maximiser la ventilation de dilution.
- Veillez à ce que les ventilateurs d'extraction des toilettes soient fonctionnels et fonctionnent à pleine capacité lorsque le lieu de travail est occupé.

Le virus COVID-19 peut-il se propager par les piscines et les spas ?

Il n'existe aucune preuve que le COVID-19 puisse être transmis à l'homme par les piscines et les spas. Le bon fonctionnement, l'entretien et la désinfection (au chlore et au brome, par exemple) des piscines et des cuves thermales devraient permettre d'éliminer ou d'inactiver le virus qui est à l'origine de la maladie COVID-19.

Cependant, bien que la propagation du COVID-19 se poursuive au sein de la communauté, les résidents devraient pratiquer une hygiène des mains correcte et la distance physique. Les propriétaires et exploitants de bâtiments doivent procéder à un nettoyage de routine des surfaces en utilisant des méthodes de nettoyage et de désinfection appropriées, en accordant une attention particulière aux surfaces et objets fréquemment touchés (voir « [General Guidance for Cleaning and Disinfection for Non-Health Care Settings](#) » (Recommandations générales pour le nettoyage et la désinfection des établissements non-médicaux) à nyc.gov/health/coronavirus pour des recommandations).

Les livraisons de bâtiments (tels que la nourriture, les fournitures de base ou les médicaments) devraient-elles être traitées différemment ?

Les occupants du bâtiment (personnel et résidents) doivent maintenir une distance physique lorsqu'ils reçoivent des colis, du courrier, et lorsqu'ils entrent ou sortent du bâtiment. Après avoir manipulé le courrier, tous les occupants de l'immeuble doivent avoir une bonne hygiène des mains. Dans un grand immeuble résidentiel où les colis sont laissés dans le hall, le personnel de l'immeuble peut envisager d'aider les résidents en laissant les livraisons devant la porte de leur appartement.

Certains services de livraison (par exemple, Uber Eats, FreshDirect et Amazon) ont également une section en ligne pour les « instructions spéciales » où les gens peuvent entrer des informations supplémentaires et demander, par exemple, que les colis soient livrés à leur porte, ou envoyer un SMS ou appeler et laisser le(s) colis à la porte afin de minimiser le contact de personne à personne et le toucher des surfaces.

Que doivent faire les occupants s'il y a une alarme incendie dans le bâtiment ?

Les occupants du bâtiment doivent suivre les protocoles standards du bâtiment en cas d'alarme incendie et la sécurité incendie ne doit pas être compromise. Les codes d'incendie et de construction doivent continuer à être respectés et les portes coupe-feu ne doivent pas être maintenues ouvertes. Encouragez les occupants de l'immeuble à maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre eux lorsqu'ils sortent de l'immeuble lors d'un tel incident.

Que faire si des réparations sont nécessaires dans une unité spécifique (par exemple, la plomberie ou l'entretien) ?

Les occupants et les travailleurs des bâtiments doivent suivre les mesures préventives normales, telles que la pratique d'une bonne hygiène des mains et le maintien d'une distance physique pendant l'exécution du travail. Les occupants et les travailleurs du bâtiment doivent également envisager de porter un masque. Nettoyez et désinfectez ensuite les zones de travail (consultez « [General Guidance for Cleaning and Disinfection for Non-Health Care Settings](#) » (Recommandations générales pour le nettoyage et la désinfection des établissements non-médicaux) sur nyc.gov/health/coronavirus pour des informations complémentaires sur la façon de nettoyer et de désinfecter les surfaces).

Comment les propriétaires d'immeubles résidentiels et les responsables de la gestion immobilière peuvent-ils aider les résidents à rester en bonne santé et à réduire leur isolement pendant cette période ?

Si le personnel de l'immeuble en est capable, envisagez de prendre contact par téléphone ou par SMS (et non en personne) avec les résidents qui souhaitent ce type de contact.

Pour plus d'informations et de soutien :

- Si vous avez besoin d'un prestataire de soins de santé, NYC Health + Hospitals fournit des soins à tous les New-Yorkais, indépendamment de leur statut immigratoire, de leur couverture sociale ou de leur situation financière. Appelez le **844 692 4692** ou le **311**.
- Pour trouver un centre de dépistage, allez sur nyc.gov/covidtest ou appelez le **311**.

Le Département de la Santé de NYC peut modifier ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation.

6.26.20